

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 2 mai 2023 à compter de 19 h 30, au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 2 MAI 2023 À 19H30**

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
 - 4.1 Séance régulière du 4 avril 2023;
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements;

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour
8. Administration générale:

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour
9. Gestion financière et administrative:
 - 9.1 Approbation des comptes à payer;
 - 9.2 Autorisation d'un délai de 5 jours de grâce afin d'éviter les intérêts minimes à la suite des échéances des paiements de taxes;
10. Sécurité publique et civile;

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour
11. Transports – Réseau routier:
 - 11.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
 - 11.2 Mandat de pulvérisation d'une partie de la route du rang Ste-Agathe;
12. Hygiène du milieu – Santé et bien-être:
 - 12.1 Dépôt d'une demande d'aide financière – PRIMEAU 2023 (Volet 1- Infrastructure d'eau);

12.2 Achat de deux compteurs d'eau;

13. Aménagement, Urbanisme et Développement:

13.1 Permis d'avril 2023;

13.2 Formation – Entretien des parcs municipaux;

13.3 Entente intermunicipale – FRR Volet 4;

13.4 Demande de modification au projet initial de mise en valeur d'un bâtiment patrimonial dans le cadre du FRR – Volet 2;

13.5 Participation au projet pilote « *Mon milieu dynamique* »;

14. Loisirs et Culture:

14.1 Mandat de services professionnels pour la caractérisation complète des MSCA et des PSCP dans le centre communautaire – Englobe;

14.2 Demande de financement auprès du CPRQ dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Volet 2;

14.3 Transport et installation de l'abri style gazebo projet « l'espace-temps »;

15. Varia :

15.1

15.2

16. Période de questions;

17. Levée de l'assemblée.

1- PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 2 mai 2023, à 19h30 au 174 St-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères mesdames, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, et Vanessa Robidas-Gravel, Jacqueline M. Lambert, ainsi que les conseillers messieurs Patrice Vaugeois et Mario Demers, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet ouvre la séance.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1

RÉSOLUTION # 6323, 05-2023 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, demande à la directrice générale de procéder à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1

RÉSOLUTION # 6324, 05-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 AVRIL 2023

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

5- CORRESPONDANCE

5.1

RÉSOLUTION # 6325, 05-2023 CORRESPONDANCES

ATTENDU QUE tout membre du public qui désire qu'une correspondance soit déposée à une séance du conseil doit l'adresser par écrit à l'attention du Maire et du Conseil et l'envoyer à la directrice générale de la municipalité afin d'en faire acte de dépôt officiel;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer la réception de l'ensemble des correspondances reçues en date du 28 avril 2023.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

6- RAPPORT DES ÉLUS

Conseillère siège no 1- Vanessa Robidas-Gravel :

Nomination pour les dossiers :
- Volet Sport, Loisirs et Éducation:
- Développement social - Volet familial
- Développement économique

Mme Robidas-Gravel effectue le suivi relié à ses nominations :

Le 31 mars 2023, la population fut invitée à se rassembler et à venir bouger au rythme des grands classiques des années 70-80-90 et plus lors d'une soirée dansante. Les organisatrices bénévoles du Comité des Loisirs et du Festival des 5 Sens avaient pour l'occasion revêtues leurs plus beaux costumes thématiques. Le tout se déroulant dans un décor parsemé de lumières festives et avec machine à popcorn, ce fut ainsi une soirée des plus colorées et où les sourires étaient au rendez-vous. Les membres du conseil tiennent ainsi à remercier tous les participants s'étant déplacés et à féliciter chaleureusement tous les bénévoles pour leur implication remarquable.

Conseillère siège no 2- Jacqueline M. Lambert :

Nomination pour les dossiers :
- Développement social
- Volet aîné et de l'OMH

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège no 3- Sylvie Lambert :

Nomination pour les dossiers :
- Développement culturel et patrimonial

Madame Lambert informe les élus qu'il y a eu une réunion du comité culturel de la MRC de Bécancour et qu'ils ont travaillé sur le Plan d'action 2024-2029. La dernière rencontre a eu lieu le 1 mai 2023

Conseiller siège no 4- Mario Demers:

Nomination pour les dossiers :
- Matières résiduelles
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Environnement et développement durable

Monsieur Demers effectue le suivi relié à ses nominations :

Réunion de la Rigidbny reporté le 23 mai.

Conseiller siège no 5- Patrice Vaugeois :

Nomination pour les dossiers :
- Communication et technologie
- Environnement et développement durable
- Autre nomination diverse : Comité local patrimoine

Monsieur Vaugeois effectue le suivi relié à ses nominations :

Dans le cadre du Jour de la Terre, une activité rassembleuse à saveur « environnementale », soit une grande corvée de nettoyage aux abords de nos routes, fut organisée grâce à l'implication de bénévoles de notre milieu qui ont à cœur la nature et la beauté de notre village. Nous désirons donc souligner l'initiative du comité de la FADOQ Ste-Sophie pour l'organisation de cet événement. La journée s'est bien déroulée et près d'une vingtaine de pneus ont, entre autres, été ramassés. La municipalité remercie ainsi toutes les personnes qui se sont impliqués et veillent à ce que nos paysages restent verdoyants et propres.

Conseillère siège no 6-Nancy C. Demers :

Nomination pour les dossiers :
- Santé et du bien-être
- Développement social - Volet aîné et immigration

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Maire - Jean Guy Beaudet :

Nomination pour les dossiers :

- Sécurité civile et publique
- Projets d'infrastructures
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement
- Autres nominations : -Aréna régional
 - MADA;
 - Comité local du patrimoine;
 - Les Cinq Sens, OSBL;
 - FRR Volet 4;
 - Ressources humaines.

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

7- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

8- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

9 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1

RÉSOLUTION # 6326, 05-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le règlement numéro 07-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des factures selon la liste suivante fournie telle que déposée en « Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉ

9.2

RÉSOLUTION # 6327, 05-2023 AUTORISATION D'UN DÉLAI DE 5 JOURS DE GRÂCE AFIN D'ÉVITER LES INTÉRÊTS MINIMES À LA SUITE DES ÉCHÉANCES DES PAIEMENTS DE TAXES

ATTENDU QUE plusieurs citoyens utilisent le transfert bancaire pour régler leurs versements et qu'il y a un délai avec la réception du dépôt effectué par l'institution financière malgré qu'il soit réalisé avant la date limite inscrit aux coupons de taxation;

ATTENDU QUE plusieurs autres citoyens utilisent le courrier postal et que nous devons respecter la date à laquelle l'envoi a été posté, il faut compter entre 2 à 5 jours afin que le courrier soit reçu à la municipalité;

ATTENDU QU'à l'échéance du paiement de taxes municipales, le système informatique comptable applique les intérêts à la 1^{ère} journée suivante de l'échéance;

ATTENDU QUE ce petit délai de grâce permet de réduire considérablement les intérêts minimes se chiffrant entre un sou à plus ou moins un dollar aux propriétaires dû à ces délais de transmission interbancaires;

ATTENDU QU'il devient plus coûteux à la municipalité d'en informer ces propriétaires de ces petits montants en balance, et d'en faire les suivis;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE madame Jacqueline M. Lambert

APPUYÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres présents du conseil d'autoriser la directrice générale d'accorder un délai de 5 jours de grâce sans appliquer d'intérêts seulement suivant la date d'échéance de chacun des versements de taxation, tel qu'indiqué au règlement de taxation annuel de chaque année, et ce, applicable dès l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour.

11- TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER:

11.1 **RÉSOLUTION # 6328, 05-2023**
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIER
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE lors du transfert de juridiction du réseau routier local, le Gouvernement du Québec a institué un programme d'aide à l'amélioration dudit réseau pour supporter les municipalités;

ATTENDU QUE nous pouvons demander à notre député de circonscription une aide financière par le biais du programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL- PPA-CE);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard possède 62 kilomètres de chemins à entretenir, et qu'elle n'a pas la capacité financière pour rendre ces chemins dans un état acceptable;

ATTENDU la volonté exprimée par les membres du conseil pour améliorer ce réseau routier;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis sa demande détaillée en remplissant le formulaire nommé « Document B » comme demandé et doit l'officialiser par résolution;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET APPUYÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard demande au député Monsieur Donald Martel une subvention de 25 000 \$ pour réaliser les différents travaux prévus pour un montant évalué à environ 170 000 \$, en respectant les exigences du ministère tel qu'indiqué au document A, et déclare son intention de réaliser différents travaux dans les rangs Saint-Antoine, Sainte-Agathe, Saint-Jacques, Saint-François-Xavier et Saint-Ovide ainsi que dans les routes du 5e, 6e, 7e et du 8e rang.

ADOPTÉ

11.2

RÉSOLUTION # 6329, 05-2023

MANDAT DE PULVÉRISATION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU RANG STE-AGATHE

ATTENDU QU'il y a une section de la route dans le rang Ste-Agathe Ouest dont le macadam en place est en grande partie brisé, ce qui rend cette section impraticable sur une longueur d'environ 2 km et d'une largeur d'environ 6.3 mètres;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis un appel d'offres sur invitation à trois entreprises ayant les équipements nécessaires pour exécuter les travaux de pulvérisation, dont Construction HDF Inc., ACIMB et Sintra Mauricie/Centre-du-Québec, mais qu'une seule a déposé sa proposition conforme, se détaillant comme suit :

Entreprises	Total (avant taxes)
Construction HDF Inc. (Incluant l'immobilisation et les frais minimum quotidien facturable pour l'opérateur, etc)	10 710,00 \$
ACIMB	Aucune soumission réceptionnée
Sintra Mauricie/Centre-du-Québec	Aucune soumission réceptionnée

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès du Ministère du transports et de la mobilité durable par le programme PAVL-Volet Accélération pour rang portant le numéro # 154227396;

ATTENDU QUE cette section de route fait partie dudit projet et la municipalité se doit d'obtenir l'autorisation officielle par le Ministère avant de mandater cette entreprise à réaliser ces travaux demandés afin que cette dépense puisse faire partie de la reddition de compte audit programme;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le mandat soit donné sous toute réserve à l'entreprise Construction H.D.F. Inc. pour la réalisation des travaux de pulvérisation dans le rang Ste-Agate, comme indiqué au devis d'appel d'offres portant le numéro **V1-050423**, pour un montant total estimé à environ 10 710,00 \$ plus les taxes applicables, et ce, conditionnel à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports et de la mobilité durable;

ET RÉSOLU QUE dans l'absence de cette autorisation ministérielle, la municipalité, tel qu'indiqué dans l'appel d'offres, ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

12-HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE:

12.1

RÉSOLUTION # 6330, 05-2023 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRIMEAU 2023 (VOLET 1- INFRASTRUCTURE D'EAU)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1).

ADOPTÉ

12.2

**RÉSOLUTION # 6331, 05-2023
ACHATS DE DEUX COMPTEURS D'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard s'est engagée à faire l'installation des compteurs d'eau auprès des habitations desservies, tel que demandé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, afin de respecter les objectifs faisant partie de la Stratégie d'économie d'eau potable par la résolution portant le numéro 5182, 01-2020;

ATTENDU QUE l'installation des compteurs d'eau ne peut être déployée dans l'ensemble des habitations avant la réalisation du projet de remplacement des conduites pour une question de coûts supplémentaires d'investissements trop élevés;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat et l'installation de deux compteurs afin de démontrer la volonté de l'engagement des installations futures, répondant ainsi à un objectif exigé par le MAMH;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

APPUYÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat des deux compteurs d'eau pour un montant total de 2 655.35 \$ incluant les taxes, auprès de l'entreprise Compteurs d'eau du Québec.

ADOPTÉ

13-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS – AVRIL 2023

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en avril 2023, un permis d'abattage d'arbre, un permis d'agrandissement, un permis de bâtiment accessoire, un permis de construction, deux permis de piscine et quatre permis de rénovation furent délivrés, pour un total de 10 permis émis d'une valeur des travaux de 510 460,00 \$ ainsi que 150,00 \$ en coût de permis.

DÉPOSÉ

13.2

**RÉSOLUTION # 6332, 05-2023
FORMATION – ENTRETIEN DES PARCS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le réseau des RURLS (Réseau des unités régionales de loisir et de sport), a organisé une formation sur Zoom conçue spécialement pour les gestionnaires des équipements récréatifs et sportifs extérieurs et responsables de l'entretien, le 26 avril 2023;

ATTENDU QUE par cette formation, le RURLS souhaite sensibiliser les participants à l'importance d'effectuer un entretien régulier des infrastructures, mettre en lumière les avantages du développement et de l'application d'un plan d'entretien et informer les intervenants des principaux éléments suscitant une plus grande attention en matière d'entretien dans les parcs municipaux;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Lemay et Olivier Gihoul, devaient s'inscrire en avance en ligne afin de participer à ladite formation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de participation à la formation « Entretien des parcs municipaux », puis autoriser le paiement des frais d'inscription s'y rattachant, et ce, au coût de 75,00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ

13.3

**RÉSOLUTION # 6333, 05-2023
ENTENTE INTERMUNICIPALE – FRR VOLET 4**

ATTENDU QUE la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard et la MRC de Bécancour désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'embauche d'une d'un coordonnateur en développement municipal et projets spéciaux intermunicipaux;

ATTENDU QUE par la résolution # 6237, 01-2023 adoptée par le conseil municipal de Ste-Sophie-de-Lévrard, et par la résolution #2023-01-13 adoptée par le conseil des Maires de la MRC de Bécancour, celles-ci ont officialisé leur désir de présenter un projet d'embauche d'une ressource intermunicipale dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- le conseil de la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard autorise la conclusion d'une entente relative à l'embauche d'un coordonnateur en développement municipal et projets spéciaux intermunicipaux avec la MRC de Bécancour. Ce projet d'entente est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit;
- le maire (ou le maire suppléant), et la directrice générale et greffière trésorière, soient désignés afin de siéger sur le futur comité intermunicipal qui sera formé sous le nom de « comité intermunicipal - Coordonnateur en développement municipal et projets spéciaux intermunicipaux »;
- le maire et la directrice générale et greffière trésorière soient autorisés à signer ladite entente et à agir pour et au nom de la Municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard à cet effet.

ADOPTÉ

13.4

**RÉSOLUTION # 6334, 05-2023
DEMANDE DE MODIFICATION AU PROJET INITIAL DE MISE EN VALEUR
D'UN BÂTIMENT PATRIMONIAL DANS LE CADRE DU FRR – VOLET 2**

ATTENDU QUE le projet déposé au programme FDT 2020 afin d'améliorer l'éclairage au nouveau centre communautaire a été accepté et adopté par la résolution # 5157, 12-2019;

ATTENDU QUE par la résolution # 5461,12-2020, la municipalité avait autorisé la directrice générale à effectuer l'achat d'équipement d'éclairage en respectant les spécifications dudit projet et ce, selon les recommandations émises par un spécialiste en éclairage et si possible, en fonction d'opportunités spéciales de liquidations qui doivent être acquises dans un court temps limité;

ATTENDU QU'avec l'arrivée de la pandémie de covid 19 par la suite ayant engendré des difficultés au niveau des fournisseurs et obligeant l'application de mesures sanitaires strictes restreignant les contacts entre individus et amenant une fermeture des bâtiments municipaux, plusieurs projets ont dû être reportés dans le cadre de ce contexte;

ATTENDU QUE par la résolution # 5591, 04-2021, il fut résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit demandé à la MRC de Bécancour de transférer le montant de 48 658,59 \$ provenant du FDT pour le projet « Mise en valeur d'un bâtiment patrimonial » au FRR Volet 2, et ce, pour le même projet;

ATTENDU QUE lors de l'assouplissement des mesures sanitaires autorisant des petits regroupements dans les salles municipales, mais favorisant en parallèle la tenue de rencontres en visioconférence, des problématiques majeures au niveau de la sonorisation et des équipements technologiques utilisés pour ce type de formule de rencontre dans la salle désignée pour la tenue des séances du conseil municipal, tout comme pour les autres rencontres (Activités des organismes, réunions de comité, etc.) et nommée Sacristie, furent alors constatées;

ATTENDU QU'à la lueur de ces constats, une modification du projet initial consistant en la mise en place d'un éclairage au DEL vers un projet d'amélioration de l'acoustique s'avère prioritaire à cet effet;

ATTENDU QUE la modification demandée n'engendrant pas un changement sur la nature du projet initialement déposé puisqu'il s'agit toujours d'une mise en valeur d'un bâtiment patrimonial, un avenant au protocole initial est ainsi possible;

ATTENDU QUE pour pallier aux problématiques d'acoustique précédemment mentionnées, l'acquisition d'équipements audio spécialisés, tout comme l'installation de rideaux de scène et/ou panneaux acoustiques, se veulent être les solutions à mettre de l'avant afin de régler la situation actuelle;

ATTENDU QU'afin de respecter le budget initialement prévu pour ledit projet de Mise en valeur d'un bâtiment patrimonial, soit le nouveau centre communautaire, le coût total du projet sera également d'un montant oscillant autour de 60 823,22\$ dont un montant de 48 658,59\$ est financé par ledit FRR-Volet 2;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- Soit désignée la directrice générale et greffière-trésorière, soit Mme Josée Croteau, à agir à titre de répondante officielle et à signer les documents liés au projet;
- la municipalité s'engage à confirmer la mise de fonds du promoteur et donc, la contribution municipale au montant de 12 164,64\$ correspondant à un taux de 20% des coûts de projet tel que convenu dans le protocole initial dudit projet;

ET RÉSOLU QUE conditionnellement à l'obtention officielle de l'avenant au protocole initial par les instances concernées, Mme Josée Croteau soit également autorisée à effectuer l'achat des équipements nécessaires en respectant les spécifications dudit projet et ce, également en fonction des recommandations émises par les spécialistes consultés pour ce faire.

ADOPTÉ

13.5

**RÉSOLUTION # 6335, 05-2023
PARTICIPATION AU PROJET PILOTE « MON MILIEU DYNAMIQUE »**

ATTENDU QU'avec la pandémie de COVID 19, la communauté a dû s'isoler dû aux mesures sanitaires applicables et que depuis, bien que lesdites mesures ne soient plus applicables, cela a eu un impact majeur sur l'offre communautaire proposée;

ATTENDU QUE les organismes et comité bénévoles ont fait part à la Municipalité dès le printemps 2022 de leur difficulté à redémarrer les activités telles que nous les connaissions avant pandémie et ce, entre-autre, dû aux difficultés de recrutement de nouveaux bénévoles, un essoufflement de ceux actuellement impliqués et une augmentation des responsabilités au sein des organisations;

ATTENDU QUE la Municipalité s'implique activement à soutenir les organismes et comités et que, lors des événements tenus en 2022, elle a favorisé l'organisation de ceux-ci en jumelant les organismes afin que tous travaillent ensemble pour un même événement allégeant ainsi les tâches pour les bénévoles impliqués, dont des membres du personnel municipal impliqués aussi bénévolement, et engendrant une mobilisation du milieu facilitatrice;

ATTENDU QUE la Municipalité croit sincèrement que la vitalisation de notre communauté, ainsi que des infrastructures et aires publiques, passent par l'implication villageoise et donc, par la participation citoyenne et qu'elle est toujours à la recherche de solutions pour répondre aux besoins du milieu;

ATTENDU QU'au début de l'année 2023, un projet pilote nommé « Mon Milieu dynamique » porté par le CRDS, coordonné par le Pôle d'économie sociale Centre-du-Québec, et financé par le MAMH fut lancé et qu'une seule municipalité par MRC située au Centre-du-Québec en bénéficiera suite à un appel de dépôt de projet;

ATTENDU QUE l'opportunité qu'offre le projet pilote « *Mon milieu dynamique* » d'être accompagné de façon personnalisée à la mise en place d'un plan d'action en ce qui a trait à la participation citoyenne, d'obtenir des outils et des formations gratuites s'avérait plus qu'intéressant afin de répondre aux besoins soulignés de notre communauté;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé, en mars 2023, le projet nommé « *JE m'implique, TU t'impliques, ENSEMBLE créons NOTRE demain !* », un projet visant à valoriser les bénévoles impliqués, à restructurer l'implication citoyenne dans les OBNL, les comités et projets, et à favoriser l'arrivée de nouveaux visages désirant participer à la vie communautaire et municipale de leur milieu en proposant des solutions novatrices et dynamiques;

ATTENDU QUE le désir de la municipalité, par ce projet, a pour objectif premier de vitaliser son milieu dans le futur et que la consultation et la participation citoyenne seront essentielles au succès de ce projet;

ATTENDU QUE le 26 avril dernier, une confirmation que le projet déposé fut retenu faisant de la municipalité de Ste-Sophie-de-Lévrard la seule dans la MRC de Bécancour qui bénéficiera de l'accompagnement dans le cadre du projet pilote *Mon Milieu Dynamique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard confirme officielle sa participation au projet pilote « *Mon milieu dynamique* »;
- Madame Josée Croteau, directrice générale, ainsi que madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe, soit désignées afin d'agir à titre de représentantes pour la Municipalité et signataires de l'entente dans le cadre de Mon milieu dynamique.

ADOPTÉ

14-LOISIRS ET CULTURE :

14.1 **RÉSOLUTION # 6336, 05-2023** **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION COMPLÈTE DES MSCA ET DES PSCP DANS LE CENTRE COMMUNAUTAIRE – ENGLOBE**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de reconversion de l'Église en Centre communautaire nommé *Le Carrefour 1901*, une analyse et une caractérisation complète s'avère nécessaire afin de déterminer s'il y a présence dans les matériaux actuels de plomb (PSCP) ou d'amiante (MSCA);

ATTENDU QUE l'entreprise Englobe est une entreprise spécialisée en la matière comptant plus de 60 années d'expérience dans le domaine et étant déjà familière avec le projet visé de reconversion;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à ladite entreprise une soumission pour des services professionnels visant à réaliser la caractérisation selon les besoins émis par les architectes et nécessaire au projet;

ATTENDU QUE la soumission obtenue se détaille comme suit, excluant les taxes applicables :

Description	Sous-totaux
Gestion et coordination du projet (Forfaitaire)	465 \$
Travaux de terrain	1 500 \$
Échantillons de MSCA devant être analysé en PLM, délais régulier	2 000 \$
Échantillons de MSCA devant être analysé en MET, délais régulier	240 \$
Échantillons de PSCP, délais régulier	1 000 \$
Dépenses (km, équipements, messagerie et frais de subsistance dont une nuitée)	370 \$
Rapport complet (forfait)	2 035 \$
GRAND TOTAL	7 610 \$

ATTENDU QUE ces montants sont des estimations et que les quantités réelles pour satisfaire aux objectifs du mandat pourraient varier à la hausse ou à la baisse;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- D'attribuer le mandat de services professionnels pour la caractérisation complète des MSCA et des PSCP pour le projet nommé Le Carrefour 1901 à l'entreprise Englobe selon les modalités définies tel qu'apparaissant dans la soumission;
- D'autoriser la dépense budgétaire estimée à environ 7 610 \$ plus taxes et que seules les heures réelles effectuées par le ou les techniciens seront facturées ainsi que seul le nombre réel d'échantillons analysés sera également facturé.
- L'entreprise Englobe doit aviser au préalable et obtenir l'autorisation de la municipalité advenant une nécessité reliée à des imprévus engendrant des coûts supplémentaires.

ADOPTÉ

14.2

**RÉSOLUTION # 6337, 05-2023
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CPRQ
DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION
DES LIEUX DE CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX – VOLET 2**

ATTENDU QUE la municipalité désire favoriser la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine bâti qui lui est propre et ce, dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le Conseil du Patrimoine religieux du Québec a réalisé en 2003 un inventaire des lieux de cultes du Québec afin d'identifier les immeubles représentant un fort intérêt patrimonial et a ainsi reconnu la valeur de l'église de Sainte-Sophie-de-Lévrard en lui attribuant la mention « Supérieure » et en lui accordant une hiérarchisation de classe C;

ATTENDU QUE l'arrondissement historique de l'église de Sainte-Sophie-de-Lévrard, regroupant l'église, le presbytère, le cimetière ainsi que les monuments religieux, est identifié comme étant un élément ponctuel historique lié au patrimoine religieux de la municipalité;

ATTENDU QUE l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le noyau institutionnel de la municipalité est le moyen décrit pour préserver cet élément patrimonial. À cet égard, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 2012-14 est en vigueur depuis le 1^{er} août 2012;

ATTENDU QUE suite à l'intégration au PIIA de l'arrondissement historique de l'église et des immeubles identifiés s'y rapportant, une démarche d'identification des éléments caractéristiques architecturaux et patrimoniaux de l'église fut démarrée de concert avec le département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM sous la supervision de M. Luc Noppen;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard se sont dotés, en juin 2018, d'un conseil local du patrimoine en vertu de l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec et que depuis, certaines consultations publiques furent réalisées afin d'évaluer les besoins du milieu tout en s'assurant de préserver le patrimoine bâti que représente l'église;

ATTENDU QU'en décembre 2019, la municipalité est devenue propriétaire de l'église, devenant ainsi propriétaire de l'ensemble des éléments intégrés à l'arrondissement historique de l'église nonobstant le cimetière qui est demeuré propriété de la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Paul II;

ATTENDU QUE la municipalité, ainsi le conseil local du patrimoine, désirent poursuivre leurs démarches pour la réalisation du projet « Le Carrefour...1901 »;

ATTENDU QUE le projet vise assurer une conservation du bâtiment par la restauration/rénovation et surtout, il vise à préserver et mettre la mise en valeur les caractéristiques patrimoniales dudit bâtiment;

ATTENDU QUE le projet dans son ensemble vise à requalifier cet ancien lieu de culte vers de nouveaux usages répondant aux besoins réels de notre communauté, et palliant ainsi diverses problématiques actuellement vécues au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE le Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec peut être une source de financement pouvant s'appliquer afin de financer le dit projet « Le Carrefour...1901 »;

ATTENDU QUE le programme dans le volet 2-Requalification des lieux de culte patrimoniaux vise à soutenir les organismes pour la réalisation de travaux de restauration et de mise aux normes de lieux de culte patrimoniaux excédentaires en vue de faciliter leur transition vers de nouveaux usages, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le volet 2-Requalification des lieux de culte patrimoniaux et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE soient mandatées madame Josée Croteau, directrice générale, et madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe, pour le dépôt de cette demande de financement et qu'elles soient autorisées à agir auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec;

ET QUE monsieur Jean-Guy Beaudet, maire et madame Josée Croteau, directrice générale, soient désignés comme signataires du protocole d'entente officiel.

ADOPTÉ

14.3 **RÉSOLUTION # _____, 05-2023**
TRANSPORT ET INSTALLATION DE L'ABRI STYLE GAZEBO PROJET « ESPACE TEMPS »

Ce point est reporté à une séance ultérieure

15. VARIA :

16-PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur le Maire invite les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil. La période de questions débute à 20h05, et termine à 20h20.

17.

**RÉSOLUTION # 6338, 05-2023
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

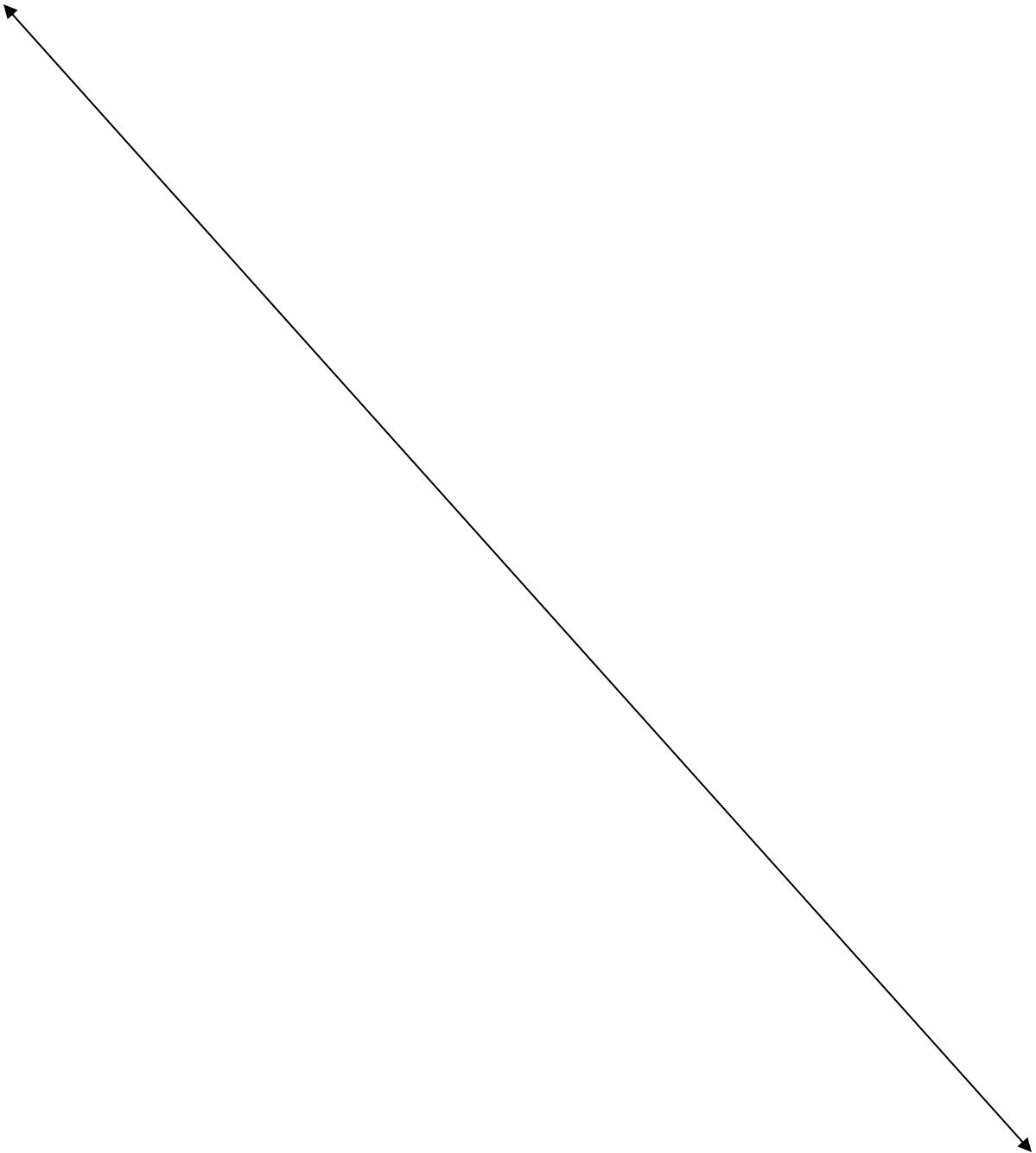
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire soit levée à 20h20.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CMQ).

Maire

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean-Guy Beaudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2). du Code municipal.



ANNEXE A

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard			
Liste des paiements d'avril 2023			
Nom	Description	Réso autorisation	Montant
RIGIDBNY	Quote-part 2023	6233-01-2023	7 140,00 \$
	Quote-part d'ajustement habitation	6314-04-2023	560,25 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective	6226-01-2023	2 105,78 \$
D.A.S.	Fédéral	*	11 354,76 \$
	Provincial		4 260,77 \$
Coupe-Pousse	Contrat déneigement - Bureau	5438-11-2020	1 712,76 \$
	Contrat déneigement - École	5439-11-2020	1 444,47 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,36 \$
	Station pompage		81,54 \$
	Garage municipal		51,68 \$
	Novo santé		51,68 \$
Hydro - Québec	Station pompage	*	1 014,64 \$
	Centre communautaire		678,12 \$
	Loisirs/bibliothèque		1 121,67 \$
	Garage municipal		1 414,66 \$
	Festival/loisirs		28,00 \$
	Lumières de rues		296,52 \$
Eurofins	Analyse eau St-Antoine	6316-04-2023	389,77 \$
	Analyse eau St-Antoine + station pompage	6316-04-2023	206,96 \$
	Analyse eau Étangs	6316-04-2023	185,69 \$
Solution d'usinage	Faire filet sur une pièce pour charrue	SL	122,16 \$
Télus	Frais cellulaire DG et TP	5362-08-2020	127,00 \$
Pétroles Deshaies	Diesel déneigement	*	1 213,20 \$
IT Cloud	Back-up en ligne	*	83,30 \$
Entreprises Marc Fournier et fils Inc.	Transport de Gravel route du 7	SL	1 540,36 \$
	Transport de Gravel RG St-François-Xavier		1 536,72 \$
Bélanger Sauvé Avocats	Honoraires - Consultation juridiques express	6173-12-2022	114,98 \$
Carquest	Entretien - Courroie compacteur	SL	40,13 \$
	Antigel pour diesel		105,32 \$
	Pièces d'entretien - Camion à neige		8,05 \$
	Entretien camion et pick-up - Thermostat et courroie		166,89 \$
Cloudli	Téléphonie IP - Facture mensuel	*	165,75 \$
Covris	Essence pick-up	*	75,72 \$
			122,11 \$
			130,87 \$
	Marette et manchon - Entretien du garage municipal	SL	11,63 \$
Gaudreau environnement Inc.	Pierre 0 ¾ - Entretien des routes en gravier	6312-04-2023	323,75 \$
			332,06 \$
			316,97 \$
			320,70 \$
Groupe ABS Inc.	Ingénierie des matériaux - Ponceau 226	6122-10-2022	1 251,75 \$
Home Hardware	Achat d'asphalte froide	SL	1 491,12 \$
			1 554,35 \$
Infotech	Achat de banque d'heures	6304-04-2023	1 454,43 \$
Les entreprises Denis Gendron Inc.	Aide-déneigeur semaine du 26 au 1 avril 2023	6141-11-2022	187,50 \$
	Aide-déneigeur semaine du 2 au 8 avril 2023		435,00 \$
Mécanique Yvon Cossette	Réservoir à essence pour le compacteur	SL	78,18 \$
SEAO (Média transcontinental)	Publication d'appel d'offre sur le portail	6300-04-2023	2 722,48 \$
Würth	Mèche, rouleau papier, disque, peinture	SL	646,75 \$

Ministre des Finances	Politique intégration œuvre d'art - Projet église	6103-09-2022	4 933,07 \$
VISA	Registre foncier - Mutation	*	25,00 \$
	Formation - Visage régionaux	6274-03-2023	373,67 \$
	Formation - Forum qui déplace de l'air - Julie	6273-03-2023	28,75 \$
	Abonnement annuel Zoom	JC	160,96 \$
	Postes Canada - Journal municipal de mars	JC	89,85 \$
Avizo experts	Appels d'offres - Projet 3 services	6106-09-2022	1 868,34 \$
	Répartition des coûts - Projet 3 services	6253-02-2023	4 895,07 \$
Grimard et fils Inc.	Collets	SL	40,66 \$
Techni-Consultant	Préparation appel d'offre - Projet 3 services	4899-03-2019	2 970,67 \$
Robitaille équipement Inc.	Équipement déneigeuse	SL	401,03 \$
Annik Lambert	Achats – Soirée dansante années 70 à aujourd’hui	JC	60,08 \$
FQM	Réfection RG Ste-Agathe et St-Jacques	5927-03-2022	3 761,41 \$
	Appels d'offres - Projet centre communautaire	5005-07-2019	974,68 \$
Grand conseil de la Nation Waban-Aki	Fouilles archéologiques Projet église sondage	6156-11-2022	227,65 \$
Hydraulique Vigneault Inc.	Entretien réparation camion (essuie-tige acier, bague)	SL	1 387,77 \$
Total des paiements			73 018,97 \$
Total des salaires			23 935,01 \$
Grand total			96 953,98 \$